

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL 24 juillet 2017

Présents : Mrs CENATIEMPO, MERIC, ESPIG, VALENTIN, VERTAURE, BRAILLY, et Mmes OZENDA, CAVAGNA, SULTANA et DHOYE.

Absents excusés : Mr GUILLE.

Procurations : Mme MEYER à Mr VERTAURE
Mr BASTIDE à Mr MERIC

Secrétaire : Mr ESPIG a été élu secrétaire de séance.

Début de la séance à 18h38

1- Approbation PV séance du 1 juin 2017 :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} Juin 2017 dont chaque conseiller municipal a été destinataire. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2- Versement subvention exceptionnelle à l'association « tous ensemble » pour la fête votive

Monsieur le Maire explique que sur le budget 2017 il a été oublié de prévoir le versement de la subvention à l'association « Tous ensemble » pour l'organisation de la fête votive. Comme les années précédentes, il propose de verser 1.500 €.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.500 € à l'association « Tous ensemble » pour l'organisation de la fête votive.

Monsieur le Maire souhaite remercier personnellement l'association Tous Ensemble pour l'organisation de la Fête votive du 7 et 8 juillet dernier. Il souhaite aussi remercier les différentes associations qui sont venues porter main-forte à la réalisation de cet évènement.

3- Modification du tableau d'effectifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite aux prochains avancements de grade il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de modifier le tableau des effectifs et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant. Dit que le tableau des effectifs de la filière du personnel communal sera à compter du 1^{er} septembre comme suit:

| Grade des cadres d'emploi | Ancien | Nouvel |
|---|----------|----------|
| | Effectif | Effectif |
| Rédacteur principal de 1 ^{er} classe | 1 | 1 |
| Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | 1 | 1 |
| Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | 0 | 0 |
| Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | 1 | 1 |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe..... | 5 | 5 |
| Contrat Durée Déterminé..... | 1 | 1 |
| Contrat aidé | 8 | 8 |
| Contrat d'apprentissage | 0 | 1 |

Dit que les crédits correspondants seront prévus aux articles 6336, 6411, 6413, 64168, 6451 et 6453 du budget principal.

4- Création d'un Contrat d'Apprentissage

Monsieur le Maire expose :

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2017, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

| Service | Nombre de postes | Diplôme préparé | Durée de la Formation |
|----------------|-------------------------|--|------------------------------|
| Technique | 1 | CAP Maintenance des bâtiments de collectivités | 2 ans |

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

5 – Décision Modificative n°1 sur budget 2017

Monsieur le Maire expose la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget 2017 car il n'y a plus de crédits sur le budget CCAS. Cela servira notamment à verser la participation accordée aux familles pour le centre aéré.

| | Prévu | Réalisé | DM |
|------------------------------------|-----------|-----------|------------|
| 611 Contrats prestation de service | 43.000,00 | 32.011,86 | - 7 200,00 |
| 657362 CCAS | 13.469,00 | 0,00 | + 6.000,00 |
| 6718 Autres frais | 0,00 | 0,00 | + 1 200,00 |

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessus.

6- Promesse de bail projet photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un projet de centrale solaire au sol est en cours avec la société WATT GROUP France.

Monsieur le Maire donne lecture de l'offre de location (dont chaque conseiller municipal a été destinataire) des terrains communaux rédigée par Watt Group France pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol (développement et exploitation).

Cette société propose d'utiliser 6 Ha parcelle cadastrée B 183 ayant été utilisée pour une décharge communale.

Les principales caractéristiques de la location sont :

- Un bail emphytéotique de 30 années entières et consécutives prenant effet à l'issue de l'obtention du permis de construire. Il ne peut se prolonger par tacite reconduction.
- Une redevance annuelle minimale de 16 000 € (sous réserve que la puissance du projet soit au minimum de 4 MWc).
-

Après avoir ouï cette lecture, le Conseil Municipal, à la majorité, (2 votes contre, 3 abstentions, 7 votes pour), donne un accord de principe sur cette offre de location et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

7 – Délocalisation salle des mariages

Monsieur le Maire informe du retrait de cette décision du présent ordre du jour, en l'absence de réponse du Procureur de la République de Nîmes.

L'ordre du jour épuisé,
La séance est levée à 19h20.